

## Séance du samedi 11 mars 2017

**Président** : Bernard GEVREY

**Présents** : M. FAIVRE Laurent, M. BRIOTET Alexis, M. GEVREY Simon, M. SALIGNON Jean-Paul, M. PATIN Laurent, M. BERGERET Jean-Marc, M. BENEDETTI Laurent, Mme MARLOT Rebecca, Mme COUTURIER Isabelle, M. TEMPLE-BOYER Christophe

**Absent (s) excusé (s) :**

-Mme HODERA Nelly

-M. TASSIN Xavier pouvoir à M. BERGERET Jean-Marc

-Mme MARLOT Rebecca pouvoir à M. TEMPLE-BOYER Christophe

Mme COUTURIER Isabelle est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du mardi 7 mars 2017.

➤ **Election ou non d'un Adjoint :**

Suite à la démission de M. Jean-Luc BRIOTET, 1<sup>er</sup> Adjoint, démission acceptée par Madame la Préfète par courrier reçu le 4 mars 2017,

Vu la délibération du 4 février 2017 portant sur la détermination de 3 postes d'Adjoints

Le Conseil municipal à l'unanimité DECIDE :

- 🇫🇷 de procéder à l'élection d'un poste d'Adjoint
- 🇫🇷 de ne pas procéder à des élections complémentaires
- 🇫🇷 de promouvoir M. Laurent FAIVRE (2<sup>ème</sup> Adjoint) au poste de 1<sup>er</sup> Adjoint
- 🇫🇷 de promouvoir M. Alexis BRIOTET (3<sup>ème</sup> Adjoint) au poste de 2<sup>ème</sup> Adjoint
- 🇫🇷 d'élire le nouvel Adjoint au Maire au poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint

Considérant que le ou les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, le plus âgé est déclaré élu ; Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 12

Bulletin blanc : 1

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu M. Jean-Marc BERGERET : 11 voix

M. Jean-Marc BERGERET a été proclamé 3<sup>ème</sup> Adjoint et immédiatement installé.

➤ **Indemnité de fonctions des Adjoints :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 13 mars 2017 portant délégation de fonctions aux Adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à décide avec effet au 13 mars 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire à :

- M.FAIVRE Laurent - M. BRIOTET Alexis - M. BERGERET Jean-Marc

Population : 750 habitants Taux maximal en % de l'indice 1015 : 8.25 %

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30